

Un ordre du jour pour la Croix-Rouge

Autor(en): **Haug, Hans**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse**

Band (Jahr): **85 (1976)**

Heft 3

PDF erstellt am: **06.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-683210>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Un ordre du jour pour la Croix-Rouge

Commentaires sur la «Grande Etude» concernant la réévaluation du rôle de la Croix-Rouge

I

En 1972, le Comité International de la Croix-Rouge (CICR) et la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge décidaient d'un commun accord d'entreprendre une **Etude** devant permettre de faire le point sur la situation du mouvement de la Croix-Rouge, de mettre en évidence ses forces et ses faiblesses, de faire des propositions visant à combler les lacunes, et par là à obtenir un renforcement et une plus grande efficacité de l'institution. L'idée dont a procédé cette initiative est qu'une organisation humanitaire mondiale, vieille de plus de 100 ans a besoin d'être revue et renouvelée, eu égard aux **profonds changements** qui sont intervenus au sein des Etats et de la communauté des peuples depuis l'époque où fut créée la Croix-Rouge. Les principaux points de l'évolution sont la décolonisation et l'accroissement du nombre des Etats souverains et des Sociétés de Croix-Rouge reconnues qui en est découlé, la transformation d'Etats de droit libéral en Etats d'assistance comportant de vastes mesures de prévoyance sociale, l'apparition, dans de nombreux pays, de sociétés et de systèmes économiques communistes, ainsi que, depuis la fondation de la Société des Nations, l'institution de multiples organisations internationales qui ne s'occupent pas seulement du maintien de la paix, mais aussi de tâches socio-économiques et humanitaires.

La direction de la «Grande Etude» a été confiée au Canadien **Donald D. Tansley**, une personnalité expérimentée, non liée à la Croix-Rouge et de ce fait dépourvue de préjugés. Tansley travaillait selon les directives d'un «Comité conjoint» dont faisaient partie des représentants du CICR, de la Ligue et de Sociétés nationales de Croix-Rouge, et placé sous la présidence de Kai Warras (Finlande). Ce Comité s'est avant tout préoccupé du **financement** de l'Etude qui put en grande partie être assuré par des contributions accordées par des fondations.

Sous le titre «Un ordre du jour pour la Croix-Rouge», le **rapport final** a été soumis en automne 1975 aux organisations de la Croix-Rouge et rendu simultanément public. Ce «rapport Tansley» est accompagné de six «Documents de référence» rédigés par des auteurs différents et traitant chacun d'un domaine particulier: l'action protectrice et d'assistance de la Croix-Rouge ou son rôle dans les domaines de la Santé et du Bien-Etre social. Un des documents: «La Croix-Rouge telle qu'on la voit» montre la Croix-Rouge du point de vue des gouvernements, des organisations des Nations Unies, des Sociétés nationales de Croix-Rouge et de particuliers. Un autre: «La Croix-Rouge au niveau national: un profil» présente 23 Sociétés sélectionnées de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. L'évaluation de cette volumineuse documentation d'un niveau élevé, notamment l'étude et l'éventuelle réalisation des propositions concrètes formulées dans le Rapport Tansley, s'étendra sur plusieurs années. En premier lieu, les Sociétés nationales de Croix-Rouge ont été priées de prendre position jusqu'au 15 mai 1976, sur la base d'un questionnaire, au sujet des principaux points du Rapport Tansley. Une étude parallèle est menée par le CICR et la Ligue. Le Conseil des Gouverneurs de la Ligue tiendra une session extraordinaire en automne 1976 en vue de discuter une révision complète des statuts de la Ligue qui tiendra compte des résultats de la «Grande Etude». Une autre étape importante sera la XXIII^e Conférence Internationale de la Croix-Rouge qui aura lieu à Bucarest en 1977 et dont le programme aura pour thème principal la «Réévaluation du rôle de la Croix-Rouge».

II

L'on ne peut ici qu'esquisser le contenu du Rapport Tansley. Parmi les **forces** de la Croix-Rouge, le Rapport signale son universalité (122 Sociétés nationales reconnues), ses vastes objectifs et ses principes



Cette vue aérienne de notre Monde se retrouve sur les pages de couverture du Rapport dont il est question ci-contre et des 6 documents de référence qui l'accompagnent et ont pour titre:

- L'action protectrice de la Croix-Rouge dans le monde d'aujourd'hui
- L'évolution de la Croix-Rouge
- L'action d'assistance de la Croix-Rouge dans le monde d'aujourd'hui
- Sociétés nationales de la Croix-Rouge: Santé et Bien-être social
- La Croix-Rouge au niveau national: un profil
- La Croix-Rouge telle qu'on la voit

qui sont admis et observés par des hommes d'origines les plus diverses, dans chaque partie du monde. On considère aussi comme des éléments positifs, la collaboration étroite qui existe entre les Sociétés de Croix-Rouge et les Gouvernements, la structure du mouvement, composée des trois éléments CICR, Ligue et Sociétés nationales, et surtout le **grand potentiel de volontaires** dont disposent les Sociétés nationales. Quant aux **points négatifs**, on cite les extrêmes différences existant entre les structures et les prestations des Sociétés nationales, dont beaucoup manquent de moyens financiers suffisants, de collaborateurs professionnels qualifiés et d'une planification réfléchie. En outre, bien des Sociétés ne sont présentes, par leur travail, que dans les grandes villes et non pas dans les régions rurales. A ceci s'ajoute l'éparpillement des activités qui trop souvent sont l'effet du hasard et ne s'intègrent pas dans des conceptions régionales ou nationales. En ce qui concerne le CICR et la Ligue, on leur reproche leur rivalité parfois exagérée et une disposition insuffisante à collaborer, par exemple, avec les organisations de l'ONU. La Ligue manque par ailleurs d'un mandat clair et d'un organe exécutif en mesure d'agir qui pourrait aussi être un partenaire pour le CICR. Ici et là, on a l'impression que la Croix-Rouge se repose sur les lauriers du passé et ne fait plus œuvre de pionnière comme c'était le cas à ses débuts.

Que doit-on entreprendre pour renouveler et renforcer la Croix-Rouge? Tansley recommande en premier lieu que la Croix-Rouge se concentre davantage sur sa **tâche principale**, soit celle d'offrir protection et assistance aux victimes de conflits et de catastrophes, et cela dans le sens d'un esprit humanitaire inconditionné et absolument impartial. Le CICR, la Ligue et les Sociétés nationales devraient contribuer à l'accomplissement de cette tâche; le fait de l'assumer en commun renforcerait la cohé-

sion du mouvement. Toutes les autres activités de la Croix-Rouge revêteraient de la sorte un **caractère complémentaire**; elles s'adapteraient aux besoins particuliers et leur accomplissement servirait en fin de compte la tâche principale.

En ce qui concerne l'**activité de protection** de la Croix-Rouge, le rapport recommande le **développement du droit humanitaire**; ces travaux d'envergure doivent toutefois aller de pair avec un effort de simplification et une mise en évidence des principes fondamentaux sur lesquels repose ce droit. Pour ce qui est de l'**activité d'assistance**, l'on recommande une meilleure planification et un meilleur financement, ainsi qu'une plus grande ouverture à l'égard d'autres institutions privées d'entraide et vis-à-vis d'organisations gouvernementales. Il est également proposé de créer une convention internationale sur les secours propre à faciliter l'activité internationale sur le plan de l'assistance.

L'un des thèmes de base du Rapport Tansley est la promotion d'une **collaboration plus intense** entre le CICR, la Ligue et les Sociétés nationales, soit le rappel de l'**unité de la Croix-Rouge internationale**. Bien que l'«unationalité» du CICR continue d'être reconnue comme étant juste, comme étant «la moins mauvaise solution», il est toutefois proposé de faire appel à des collaborateurs professionnels non suisses et de consulter davantage des personnalités étrangères renommées. L'on recommande instamment un **renforcement de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge**: l'élargissement de son mandat et de ses compétences vis-à-vis des Sociétés nationales, jalouses de leur autonomie, la création d'un organe dirigeant (Conseil exécutif) et la garantie du financement de son activité croissante. Une **tâche commune** du CICR et de la Ligue pourrait être le **programme de développement** en faveur des nombreuses Sociétés nationales de Croix-Rouge dans les pays en voie de

développement, étant entendu que ces Sociétés devraient être les partenaires du travail de développement et non pas seulement les bénéficiaires (passifs) de l'aide au développement.

La «Grande Etude» s'occupe enfin des «valeurs humanitaires» que la Croix-Rouge doit réaliser, et de la question de la contribution que le mouvement de la Croix-Rouge peut apporter au renforcement de la paix. Bien que l'idée fondamentale de la Croix-Rouge soit simple et claire – apporter de l'aide aux hommes souffrants, sans considération de facteurs autres qu'humanitaires – Tansley recommande une **nouvelle formulation de la pensée Croix-Rouge** qui serait compréhensible pour tous, notamment pour les jeunes et les populations des pays en voie de développement, saisissable pour tous, et dont tous pourraient s'empêtrer. Concernant la **question de la paix**, il met en garde (et combien a-t-il raison!) contre les **actions directes** qui conduisent immanquablement à la politique et présentent de ce fait le danger que la Croix-Rouge ne puisse plus remplir la tâche humanitaire qui lui est propre et voie son unité menacée. La contribution que peut apporter la Croix-Rouge à la prévention de conflits et au maintien de la paix ne peut dans son ensemble être qu'**indirecte**; elle est à rechercher dans les effets d'unification et de conciliation que peut entraîner une aide impartiale et désintéressée.

La «Grande Etude» pour la réévaluation du rôle de la Croix-Rouge représente un travail de poids qui mérite toute l'attention de la Croix-Rouge suisse, elle aussi. Il n'est pas indifférent pour l'avenir de la Croix-Rouge que le Rapport Tansley demeure lettre morte ou devienne en revanche la source d'une prise de conscience et de transformations.

Professeur Hans Haug
Président de la Croix-Rouge suisse